

Cercle d'escrime La Prime – La Dague

Horaires

Quand ?	Où ?	Catégories (indicatif)
Mardi 19h00 à 21h00	Complexe Sportif, Rixensart	Tireurs confirmés
Mercredi 16h00 à 18h00	Complexe Sportif de Blocry, Louvain-la-Neuve	Jeunes et débutant fleuret
Mercredi 16h30 à 18h00	Collège Cardinal Mercier, salle de sport école primaire	Tout niveau, toute arme et tout âge
Vendredi 19h00 à 21h00	Complexe Sportif, Rixensart	Jeunes et tireurs confirmés
Samedi 10h30 à 12h30	Complexe Sportif, Rixensart	Toutes catégories et armes principalement les débutants

Cotisations

Le montant de la cotisation est fixé à **300 EUR** pour la saison complète. Ce montant comprend l'affiliation à la FFCEB (incluant une assurance) et la participation aux frais de fonctionnement du Cercle.

Le montant de la cotisation est fixé à **200 EUR** pour la saison complète pour toutes personnes suivant un cursus **en étude supérieur** (sous présentation d'une preuve d'inscription).

Pour les membres d'une même famille (habitant sous le même toit ; enfants, frères et sœurs, parents), le système de cotisations dégressives reste d'application (et les cotisations inchangées) :

2e membre	215 EUR
3e membre	175 EUR
4e membre (et suivants)	135 EUR

Pour être **en règle d'affiliation il faut avoir remis sa demande de licence et payé sa cotisation.**

La cotisation doit être versée au plus tard pour le **15 septembre** sur le compte Belfius **BE18 0682 1333 5965** de « La Prime / La Dague » - communication : « le(s) nom(s) du (ou des) tireur(s). »

Tout tireur non en règle se verra refuser la participation effective aux entraînements jusqu'à la régularisation de sa situation. Il y va de l'intérêt de tous, tireur non en règle inclus.

Nouveaux membres

Il existe **deux périodes d'essai (septembre et janvier)** afin d'avoir un aperçu avant de vous lancer. Nous vous demandons lors de votre premier jour de remplir un document d'inscription sur place pour que nous puissions vous contacter en cas de besoin.

Si au terme de la période d'essai, votre enfant souhaite poursuivre le reste de l'année, nous vous demandons vous mettre en ordre le plus tôt possible :

- Période de septembre : cotisation à rendre le 15 octobre au plus tard
- Période de janvier : cotisation à rendre le 15 février au plus tard

 laprimeladague@gmail.com

 <http://www.laprimeladague.be/>

